

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2012

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Geneviève PLAT - Danielle DURAND - Pascale ODIN

Mrs Michel BADOT - Jean-Claude FEVRE - Claude MULLIERE - Jean-Patrick BROUX - Vincent NICOT

Absents : Mme Pascale GAY - Mme Evelyne VEROT pouvoir Josiane DUMONT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

SUBVENTIONS 2012 :

Après présentation des demandes de subventions reçues en mairie, le Conseil Municipal décide d'allouer différentes sommes à certaines associations.

VOTES DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire présente au conseil l'état de notification des taux d'imposition 2012 des taxes directes locales transmis par les services fiscaux et propose le maintien des taux 2011.

Le conseil décide de maintenir les taux pour ces taxes soit :

- Habitation : 17,66 %
- Foncier bâti : 11,34 %
- Foncier non bâti : 35,76 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 16,60 %

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2012 :

Le conseil adopté le budget primitif 2012 de la commune équilibré en recettes et en dépenses pour les 2 sections :

- FONCTIONNEMENT : 1 006 752 €
- INVESTISSEMENT : 354 764 €

DISTRACTION DE PARCELLES RELEVANT DU REGIME FORESTIER :

Mr le Maire rappelle la délibération du 17 janvier 2012 relative à la distraction de parcelles forestières pour l'acquisition d'un bien immobilier.

A la demande des services de l'ONF des précisions doivent être apportés sur la dénomination des parcelles concernées : section - numéro - surface afin de poursuivre la procédure nécessaire à cette distraction.

Le Conseil accepte.

RODP FRANCE TELECOM 2012 :

Le Maire rappelle que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû par France Telecom, et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Calcul de la redevance suivant les montants de référence :

Lignes aériennes : 10,99 km d'artères x 51,58 € = 566,86 €

Lignes souterraines : 19,233 km d'artères x 38,68 € = 743,93 €

Cabine : 3,1 m² x 25,79 € = 79,94 €

Total = 1 390,73 €

Le Conseil approuve.

APPEL D'OFFRE TRANSPORT SCOLAIRE RPI :

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal BAUDRIERES - SAINT VINCENT EN BRESSE - SAINT ANDRE EN BRESSE, le marché arrivera à son terme le 31 août 2012 et qu'il convient de le renouveler. Le Conseil décide de lancer la procédure.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE PAR L'ETAT :

Suite à la fin de contrat de Mme Nathalie MAITRE, Mr le Maire propose de lui renouveler un contrat de 6 mois dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI). Le Conseil accepte.

PRET ORDINATEURS DE LA COMMUNE A L'ECOLE DE SAINT VINCENT EN BRESSE :

Mr le Maire fait part d'une demande du directeur du RPI et des enseignantes de l'école de Saint Vincent en Bresse sollicitant l'autorisation du Conseil pour une mise à disposition des ordinateurs de l'école de BAUDRIERES, celle-ci n'utilisant plus ce matériel. Le Conseil décide du prêt de ces ordinateurs.

DESIGNATION DELEGUE SICED BRESSE NORD :

Monsieur le Maire propose la désignation d'un délégué au SICED BRESSE NORD en remplacement de Mr Bernard TISSOT. Mr Jean-Patrick BROUX est élu, à l'unanimité, à ce poste.

DIVERS :

Mr le Maire informe le Conseil des différents remerciements et des demandes reçues en mairie. Il présente un courrier rédigé par des administrés, inquiets de la capacité des réseaux dans leur secteur si de nouvelles constructions étaient autorisées. Il fait part au Conseil d'une demande d'un habitant sollicitant une servitude officielle de passage sur une parcelle communale relevant du régime forestier. Cette servitude telle qu'exprimée lui est refusée, une simple tolérance d'usage limitée est admise.

Mme Maryse PETIT rend compte de la visite d'un site d'une entreprise spécialisée dans la préparation de repas pour restaurants scolaires.

Mme Josiane DUMONT annonce que la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 au Monument aux Morts aura lieu à 11 h 45.

Mme Claudette TISSOT signale le rendez vous prochain avec la Police de l'eau pour les aspects réglementaires du curage des lagunes et fait part d'une rencontre avec l'ATD (Agence Technique Départementale) pour le choix d'un mode de chauffage le plus approprié pour la salle polyvalente en remplacement de l'existant très vétuste.